REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N°22-602 DU GROUPE VERTSPOPSOL «POUR UNE DEMOCRATIE PLUS PARTICIPATIVE AVEC L'OUVERTURE D'UNE RUBRIQUE COURRIER DES LECTEURS DANS N+»

(Du 4 avril 2022)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 février 2022, le groupe VertsPopSol par Mme Mila Meury a déposé l'interpellation n°22-602 intitulée «Pour une démocratie plus participative avec l'ouverture d'une rubrique « courrier des lecteurs » dans N+», inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 14 mars 2022. Son contenu valant développement écrit est le suivant:

« Le Journal N+ permet à la commune de communiquer sur les événements et activités du Conseil communal, ainsi qu'aux groupes d'exprimer leurs positions sur les points traités lors des séances du Conseil général.

Le personnel communal chargé de la rédaction de l'hebdomadaire s'investit dans la recherche de sujets pertinents et donne la parole à des habitant-e-s de notre commune en mettant en valeur leurs actions citoyennes.

Cependant, il manque une rubrique « courrier des lecteurs » pour que chaque habitant-e puisse s'exprimer spontanément sur des sujets qui l'intéressent. En effet, les citoyen-ne-s devraient bénéficier de l'opportunité de réagir à certains articles ou de donner leurs avis sur des actualités de la Commune.

Offrir un espace de parole encourage la participation à la démocratie et permet une réelle critique des actions du gouvernement en place.

Pour que cet espace soit réellement investi, il sera nécessaire de le faire connaître en faisant la promotion à travers divers canaux de communication. »

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

Le journal officiel N+ est distribué depuis janvier 2021 en tous ménages aux habitantes et habitants de la commune de Neuchâtel, à raison de 30'000 exemplaires, chaque semaine à l'exception des vacances scolaires et des semaines comptant des jours fériés. Il a pour objectifs principaux, comme le précise sa charte rédactionnelle (en annexe), d'expliquer et de rendre compte de l'action communale, ainsi que d'informer les habitant-e-s sur le fonctionnement de l'administration et les services à disposition. Il promeut les activités organisées sur le territoire communal et met en valeur les initiatives locales, impulsées dans les quartiers par la société civile. Il reflète également les travaux du Conseil général, en accordant des surfaces rédactionnelles aux groupes politiques, notamment à l'issue de chaque séance du Conseil général. Il est donc un journal d'information, et non d'opinion.

Après un peu plus d'un an d'existence, le journal N+ semble avoir trouvé sa place auprès des lectrices et lecteurs de la commune. Il a succédé, dans les quatre anciennes communes, à Vivre la ville à Neuchâtel, ainsi qu'à des journaux d'information communaux publiés à Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin à une périodicité variable. Les initiatives des acteurs culturels, associatifs et sportifs y sont régulièrement annoncées ou relatées, et une large place est accordée à la vie de quartier et aux activités organisées aux quatre coins de la commune. Au sein du Service de la communication, un effectif de 1,5 EPT de rédaction et de 0,3 EPT de secrétariat sont consacrés au journal N+, sans compter l'apport de sa responsable et des autres membres du service. La question de la distribution, qui a posé et pose encore parfois problème dans certaines rues, fait l'objet d'un suivi attentif. Le distributeur, qui joue également un rôle social en favorisant l'insertion professionnelle de personnes sans qualifications, s'efforce de trouver des solutions, en particulier en envoyant immédiatement un exemplaire aux personnes qui signalent n'avoir pas reçu leur journal.

Le groupe VPS demande, dans son interpellation, d'y ajouter une rubrique « courrier des lecteurs », afin que lectrices et lecteurs puissent notamment « *s'exprimer spontanément sur des sujets »* qui les intéressent ou « *donner leur avis sur des actualités de la commune.* »

Après analyse de cette demande, dont les objectifs sont parfaitement légitimes, une première difficulté se pose quant à la forme. Actuellement, avec un nombre de pages fixes, mais déjà supérieur à ce que proposait le journal Vivre la Ville auparavant, la rédaction n'arrive pas à couvrir l'ensemble de l'actualité, très riche, de la commune. Peu de demandes de courriers de lecteurs parviennent en temps normal à la rédaction (2 à 3 par année), mais en faire une large promotion, comme le souhaitent les interpellatrices et interpellateurs, risque de confronter la rédaction à un afflux de textes et à l'obligation qui en découlerait d'opérer un tri.

Se pose alors la question du fond. Selon quels critères la rédaction accepterait-elle certains textes pour en refuser d'autres ? Un journal en mains privées peut, en toute liberté, renoncer à publier des courriers qui selon ses propres critères rédactionnels, n'en valent pas la peine. Mais le journal officiel ? Ce serait ouvrir la porte à des frustrations et des incompréhensions pour les autrices ou auteurs de courriers raccourcis ou non publiés.

Par ailleurs, même si peu de lettres sont adressées au journal, la majorité d'entre elles sont le fait de personnes engagées dans la vie publique, qui souhaitent réagir à un sujet politique. Ou alors à un article publié par un groupe, dans les pages que le Conseil général a à disposition. On imagine assez facilement que le courrier des lecteurs se transformerait rapidement en prises de position partisanes. Et en période de votations ou d'élections, ce même courrier de lecteurs sera le lieu où l'on ferait campagne. Avec à la clé des débats sans fin. Là encore, la rédaction devrait décider quels courriers accepter et lesquels refuser, ce qui risque de mettre en cause sa neutralité. Le journal officiel ne doit pas devenir un lieu de débat politique, hors du cadre rédactionnel prévu pour les séances du Conseil général.

A travers cette interpellation, le Conseil communal comprend néanmoins et partage le souhait des interpellateurs de proposer aux habitantes et habitants de notre commune de nouveaux espaces de parole, avec pour objectif d'encourager la participation à la démocratie. En cela, le journal officiel n'est pas le seul outil de communication de la Ville, d'autres étant mieux adaptés au débat. Il serait ainsi tout à fait possible, sur le site internet, d'ouvrir une page invitant précisément à ce dialogue, en y publiant les contributions spontanées de citoyennes et citoyens. La rédaction veillera à ce que l'expression libre s'inscrive dans le respect de chacun-e. Une proposition en ce sens sera faite lors d'une prochaine réunion du Bureau du Conseil général.

Enfin, les prochaines Assemblées citoyennes, dont la mise sur pied est en cours par une commission ad hoc du Conseil général, constitueront un

nouvel et très attendu outil de démocratie locale, destiné à favoriser l'engagement citoyen de toutes et tous les habitant-e-s. Elles permettront à la population, au sein des différents quartiers et en particulier dans les anciens villages, d'exprimer ses préoccupations et de faire part de suggestions d'amélioration. Il s'agit d'un outil innovant et participatif, d'un lieu d'expression qui sera ouvert à toutes et tous.

La communication autour des Assemblées citoyennes sera un élément essentiel de la réussite de ce concept démocratique innovant et de proximité. Les débats trouveront bien entendu un écho dans le journal N+, mais il s'agira, au-delà de compte-rendus rédactionnels « classiques », de réfléchir à la manière de les valoriser sur d'autres supports, en particulier digitaux. Pourquoi pas en lien avec le développement de l'application citoyenne prévue dans le cadre du programme politique 2022-2025 du Conseil communal ? Divers types d'applications numériques sont à l'étude, et il s'agira d'analyser lesquelles pourraient être utilisées en lien avec les Assemblées citoyennes.

C'est avec ces projets, visant à renforcer le débat démocratique et la participation citoyenne à la vie de notre commune, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 22-602.

Neuchâtel, le 4 avril 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président	Le chancelier,
Thomas Facchinetti	Daniel Veuve